

L'an deux mille vingt-trois, le 03 du mois de juillet à 18 heures, le Conseil Municipal de Cenon, régulièrement convoqué par courrier en date du 27 juin 2023, s'est assemblé à la Salle du Conseil Municipal à Cenon, sous la présidence de Monsieur Jean-François EGRON, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 35
Nombre de pouvoirs : 3

Nombre de conseillers présents : 31
Nombre de conseillers votants : 34

Etaient Présents : Jean-François EGRON, Michaël DAVID, Dominique ASTIER, Huguette LENOIR, Jean-Marc SIMOUNET, Fernanda ALVES, Laurent PERADON, Marie HATTRAIT, Cihan KARA, Hürizet GÜNDER, Alexandre MARSAT, Anne LAOUILLEAU, Patrice BUQUET, Françoise BERISSET, Max GUICHARD, Patrice CLAVERIE, Seye SENE, Ludovic ARMOËT, Claudine CHAPRON, Marjorie CARVEL, Fatiha BARKA, Ingrid LAFON, Anne LEPINE, Jérémy RINGOT, Léa RAINIER, Florence DAMET, Olivier COMMARIEU, Fabrice MORETTI, Jean-Pierre BERTEAU, Fabrice DELAUNE, Christine HERAUD.

Absents ou excusés ayant donné pouvoir : Laïla MERJOUÏ ayant donné procuration à Monsieur le Maire, Saïd SAÏDANI ayant donné procuration à Madame Huguette LENOIR, Philippe TARDY, Yannick POULET ayant donné procuration à Monsieur Olivier COMMARIEU.

Objet | Actualisation du tableau des emplois permanents

Il est nécessaire d'actualiser le tableau des emplois permanents afin de procéder à :

- l'ouverture d'un poste d'animateur territorial F/H, d'adjoint d'animation F/H, d'opérateur territorial des activités physiques et sportives F/H et d'éducateur territorial des activités physiques et sportives F/H, à temps complet, en prévision d'un recrutement à venir au sein du service jeunesse. En fonction du recrutement qui sera réalisé, trois des quatre postes seront fermés lors d'un prochain Conseil Municipal.
- l'ouverture d'un poste d'adjoint technique F/H, à temps complet, dans le cadre d'un recrutement à venir au sein du service personnel scolaire et gestion de la restauration
- l'ouverture d'un poste d'adjoint technique F/H en prévision du recrutement d'un agent opérateur de vidéosurveillance au sein du pôle tranquillité publique/police municipale et organiser une période de tuilage avec l'actuel agent titulaire dont le départ en retraite est prévu au 26 juillet 2023.
- l'ouverture d'un poste d'attaché territorial F/H et d'un poste de rédacteur territorial F/H en prévision du recrutement d'un.e responsable des achats durables et de la qualité des contrats au sein du service commande publique. En fonction du recrutement qui sera réalisé, l'un des deux postes sera fermé lors d'un prochain Conseil Municipal.
- l'ouverture d'un poste d'attaché territorial F/H et d'un poste d'ingénieur territorial F/H en prévision du recrutement d'un.e chef.fe de projet des systèmes d'information au sein du service applications métiers et organisation numérique. En fonction du recrutement qui sera réalisé, l'un des deux postes sera fermé lors d'un prochain Conseil Municipal.
- l'ouverture d'un poste d'ingénieur territorial F/H en prévision du recrutement d'un.e chef.fe du service maintenance et amélioration du patrimoine au sein de la direction du patrimoine. En fonction du recrutement qui sera réalisé, le poste sera fermé lors d'un prochain Conseil Municipal

Les emplois ci-dessus pourront être pourvus par un agent contractuel, en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires. La durée du contrat sera de trois ans, renouvelable dans la limite maximale de 6 ans, dans les conditions de l'article L.332-8 du Code Général de la Fonction Publique compte-tenu des besoins du service et de la nature des fonctions exercées. À l'issue de cette période, le contrat des agents seront reconduits pour une durée indéterminée.

- l'ouverture d'un poste de rédacteur territorial F/H, à temps complet, en perspective de la tenue de la commission relative aux promotions internes pour l'année 2023. En fonction, le poste sera fermé si aucune nomination n'est décidée.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de son affichage et de sa réception par le représentant de l'Etat.

- l'ouverture de deux postes de techniciens territoriaux F/H, à temps complet, en perspective de la tenue de la commission relative aux promotions internes pour l'année 2023. En fonction, le poste sera fermé si aucune nomination n'est décidée.
- l'ouverture de deux postes d'agent de maîtrise F/H, à temps complet, en perspective de la tenue de la commission relative aux promotions internes pour l'année 2023. En fonction, le poste sera fermé si aucune nomination n'est décidée.
- l'ouverture d'un poste d'assistant de conservation du patrimoine F/H, à temps complet, en perspective de la tenue de la commission relative aux promotions internes pour l'année 2023. En fonction, le poste sera fermé si aucune nomination n'est décidée.

Il est par conséquent proposé d'actualiser le tableau des emplois permanents comme suit :

Ouvertures			Fermetures		
Cadre d'emplois	Nombre de postes	Quotité	Cadre d'emplois	Nombre de postes	Quotité
Animateur territorial	1	Temps complet			
Adjoint d'animation	1	Temps complet			
Opérateur territorial des APS	1	Temps complet			
Educateur territorial des APS	1	Temps complet			
Adjoint technique	2	Temps complet			
Attaché territorial	2	Temps complet			
Rédacteur territorial	2	Temps complet			
Technicien territorial	2	Temps complet			
Agent de maîtrise	2	Temps complet			
Ingénieur territorial	2	Temps complet			
Assistant de conservation du patrimoine	1	Temps complet			

Ceci exposé,

Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2313-1, R2313-3, R2313-8 ;

Vu, le Code Général de la Fonction Publique, notamment ses articles L313-1, L332-8 et L332-14 ;

Vu, le tableau des emplois et des effectifs ;

Considérant que les crédits nécessaires à cette actualisation du tableau des emplois permanents sont prévus au budget de la Collectivité ;

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de son affichage et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Considérant qu'il appartient à l'organe délibérant de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au bon fonctionnement des services ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par,
28 voix pour
1 abstention
5 voix contre

Valide ces modifications.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.

Jean-François EGRON
Maire de Cenon

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

033-213301195-20230703-2023-105-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/07/2023

Publication : 10/07/2023

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de son affichage et de sa réception par le représentant de l'Etat.